

# AVIS PUBLIC

## Concernant la demande de dérogation mineure visant le lot 5 107 644, rue Léon

À Saint-Georges-de-Clarenceville, le 20 août 2020

Avis est par la présente donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 septembre 2020, à 20h 00, à la salle communautaire du Chalet des loisirs au 1 rue Tourangeau à Saint-Georges-de-Clarenceville (Québec, J0J 1B0), se prononcera sur une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 5 107 644, située sur la rue Léon et concernant :

- la construction d'un garage d'une dimension de 10.32 m de frontage par 7.9 m de profondeur et d'une superficie de 86.96 m<sup>2</sup>, et d'une hauteur de 6.7 mètres;
- alors que le règlement de zonage 428 à l'article 43.1 prévoit qu'un garage doit avoir une superficie maximale de 75 m<sup>2</sup>, et que la hauteur ne peut excéder celle du bâtiment principal ou 7 mètres (la plus restrictive des deux);
- et que, en conséquence, le projet signifie une superficie dérogatoire de 11.96 m<sup>2</sup> et une hauteur dérogatoire de 0.3 m<sup>2</sup>.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.



**Marie-Eve Brin**

*Directrice générale*

*Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville*

